

POMPE À CHALEUR AIR-EAU

Source d'énergie : air

L'air est disponible partout et à volonté. De plus on peut l'utiliser gratuitement sans problème comme source d'énergie pour une pompe à chaleur. L'installation d'une pompe à chaleur air-eau ne nécessite pas d'autorisation. Ce type d'installation s'utilise en plaine et jusqu'à 600-800 mètres comme système de chauffage monovalent, ce qui signifie qu'elle subvient à la totalité des besoins en chauffage. Au-dessus, il faut compter sur un complément (bois, solaire, électrique, autre). Dans ce cas, on dit que le système de chauffage est bivalent. Les pompes à chaleur air-eau détiennent en Suisse 52% des parts du marché.

